

Nombre de présents : 43
Absent(s) : 1
Excusé(s) : 5

Point 5 Budget Primitif 2023.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Oussama TIKRADI, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Jean-Marc BERNAUD, Nathalie LACASSAGNE, Marc FOUINAT.

Absent non excusé

M. Benoît NICOLAS.

Ont donné procuration

Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Jean-Marc MAYER donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Richard SCHALCK, M. Eddy VINGATARAMIN donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Patricia KELLER donne procuration à M. Christian MEISTERMANN.

Mme Mattlinger-Wucher souligne les ambitions budgétaires affichées, en particulier celle liée à la végétalisation du centre-ville dans le cadre d'un schéma directeur à l'étude. Elle s'interroge toutefois sur les moyens en personnels dédiés à l'entretien des espaces publics ou à la mise en œuvre du plan de mobilité. Dans le cadre de la réduction des dépenses énergétiques, Mme Sanchez souhaite connaître l'avenir de la patinoire extérieure lors de la période de Noël. M. Lentz, évoque, respectivement, les raisons du recrutement d'un directeur adjoint au conservatoire de musique, l'absence de crédits spécifiques alloués au Conseil d'initiative citoyenne (CIC), la prépondérance accordée à certaines opérations de protection du patrimoine (Cathédrale...) au détriment d'autres investissements prioritaires à réaliser sur des bâtiments municipaux, telles que des écoles, la politique de sécurisation des cyclistes et des piétons, le traitement d'espaces publics (plateau sportifs....) pour permettre leur perméabilisation et les incitations nécessaires pour développer le photovoltaïque en toiture, notamment sur les propriétés de la Ville. M. Ancely déplore le recours à l'externalisation du nettoyage et souhaite que des garanties de protection sociale pour les employés figurent dans les cahiers de charges des prochaines consultations. M. Hibert considère également que les besoins en personnels doivent être pris en compte pour la réalisation des nombreux projets envisagés et préconise de réfléchir aux pompes à chaleur à l'occasion des projets de réhabilitation énergétiques des bâtiments.



En réponse à ces diverses observations, M. le Maire précise que le recrutement d'un directeur adjoint au Conservatoire est rendu nécessaire pour décharger son directeur des tâches administratives. Concernant la rénovation de la Cathédrale, il souligne les nombreux éléments statuaires fortement dégradés, la dernière réhabilitation de l'édifice au début du XXème siècle rendant des interventions nécessaires pour éviter une dégradation encore plus importante de ce monument. Il confirme que la végétalisation du milieu urbain constitue une volonté marquée de la municipalité, en particulier autour de la Collégiale, ainsi que pour le développement des pistes cyclables. Il rappelle que le plan de mobilité relève de la compétence de Colmar Agglomération et renvoie aux débats qui y seront menés à ce sujet. Il confirme la prise en compte de la problématique de l'infiltration de l'eau, au travers du programme des travaux de voirie ou de réfection des cours d'écoles. S'agissant de l'externalisation du nettoyage, le recours à ce mode de prestations obéit principalement aux difficultés rencontrées pour pourvoir ce type d'emploi au sein de la Fonction Publique Territoriale. Enfin, pour la patinoire extérieure, il indique qu'aucune décision n'a été prise à ce jour, étant précisé qu'une réflexion est toujours en cours sur le fonctionnement estival de la patinoire de la rue Schumann, au regard des conditions contractuelles de l'engagement tarifaire en matière d'énergie pris par l'exploitant et des surcoûts générés par une procédure d'arrêt/redémarrage des équipements, ces éléments étant susceptibles d'influer sur la pertinence d'une cessation de l'activité au cours de l'été.

M. Zinck complète ces éléments de réponses en soulignant que, concernant les effectifs, la création de postes de paysagistes est inscrite au budget, sachant que des ajustements s'opéreront sous deux ans. Sur la question du fonctionnement du Conseil d'Initiative Citoyenne, il confirme la nécessité de réaliser d'abord les actions qui ont été proposées et validées, tout en assurant que le budget financera les projets futurs. Il en sera de même pour le programme de sobriété énergétique conduit au sein des établissements scolaires et des travaux de sécurisation des cyclistes et des piétons, les crédits qui seront votés permettront d'effectuer les aménagements nécessaires. Enfin, de nombreux travaux visant à équiper les bâtiments municipaux de panneaux photovoltaïques sont programmés et seront mis en œuvre au fur et à mesure au cours du présent et des futurs exercices budgétaires.

Le débat étant clos, le rapport est soumis au vote des membres de l'assemblée.

Le rapport est adopté avec l'abstention du groupe « Vivre Colmar, l'écologie entreprenante, créative et solidaire ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Déborah SELLGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



POINT N° 5 BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport du budget primitif joint à la présente, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

- Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 7 février 2023 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1 et R.2313-3 ;
- Vu le Code de la Fonction Publique ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 27/03/2023.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 27 mars 2023,

Après avoir délibéré,

ARRETE

le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 au montant en équilibre de **203 975 793,03 €** se répartissant avec les reports comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	82 727 480,00 €	Opérations réelles	121 730 588,24 €
Opérations d'ordre	40 303 108,24 €	Opérations d'ordre	1 300 000,00 €
Total	123 030 588,24 €	Total	123 030 588,24 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en reports		Opérations réelles en reports	
Opérations réelles en opérations nouvelles	79 530 204,79 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	40 527 096,55 €
Opérations d'ordre	1 415 000,00 €	Opérations d'ordre	40 418 108,24 €
Total	80 945 204,79 €	Total	80 945 204,79 €
Total budget principal	203 975 793,03 €	Total budget principal	203 975 793,03 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Opérations réelles en reports

Accusé certifié exécutoire

Opérations réelles en opérations nouvelles

Réception par le préfet : 13/04/2023

Opérations d'ordre

Pour le faire compléter par délégation



FIXE

Le montant annuel d'indemnité pour frais de représentation alloué au Maire de Colmar à **5 000 €**, sur la base des frais réels au fur et à mesure de la présentation des justificatifs.

MODIFIE

Le tableau des effectifs selon l'annexe IV-C1 figurant au présent budget et selon le rapport sur le budget primitif 2023, à compter du présent vote.

VOTE

les crédits par chapitre.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Budget primitif 2023

Ville de Colmar



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

SYNTHESE	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A. Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques en 2023	4
1. Chapitre 70 – Produits des services	5
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes	6
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	8
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	11
5. Chapitre 76 – Produits financiers	11
6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels	12
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges	12
B. Les dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte de crises	13
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	14
2. Chapitre 012 – Charges de personnel	17
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	19
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	20
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	20
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	21
II. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	22
A. Le financement du programme d’investissement 2023	22
1. Chapitres 021/1068 - L’autofinancement	22
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers.....	23
3. Chapitre 13 - Les subventions d’investissement	23
4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions.....	24
5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées	25
6. Chapitres 040/041 - Les opérations d’ordre	25
B. Un programme d’investissement ambitieux.....	27
1. Les dépenses financières et imprévues.....	27
2. Les opérations d’ordre	28
3. Les dépenses d’équipement.....	28
ANNEXES.....	36
Annexe 1 : Evolution du tableau des effectifs en lien avec l’état IV-C1 figurant au budget.....	36
Annexe 2 : Dépenses réelles de fonctionnement – ventilation par politique publique	38
Annexe 3 : Section d’investissement – détail des dépenses d’équipement par politique publique	41

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216300324-20230404-100293340-01010

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



SYNTHESE

Comme en 2022, Colmar subira en 2023 une hausse substantielle de ses dépenses réelles de fonctionnement de **3 436 K€**, sous l'effet **d'importantes contraintes exogènes** :

- L'impact du dégel du point d'indice des fonctionnaires sur 2023, soit **800 K€** ;
- L'impact de l'envolée des matières premières sur les charges externes, soit **560 K€** ;
- Le reversement du « filet de sécurité » à l'Etat à hauteur de **303 K€**.

Le budget 2023 prévoit un accroissement des dépenses réelles de fonctionnement de **4,33%**. Mais ces dernières n'évolueraient que de **2,24%** si la collectivité n'avait pas à subir les contraintes évoquées précédemment.

Malgré cela, la Ville de Colmar parviendra à financer :

- **de nouvelles actions ou de nouveaux services** au bénéfice des Colmariens à hauteur de **333 K€** : événements culturels et sportifs, actions menées dans le cadre de la Cité éducative, actions de prévention contre les mégots sur l'espace public, partenariats internationaux...
- **des moyens RH supplémentaires** avec la création de 11 postes représentant un effort financier de **375 K€** en 2023.

Après 2 ans de vaches maigres en raison de la crise sanitaire, les recettes réelles de fonctionnement du budget 2022 dépassaient à peine celles du budget 2019 (+ **1,2%**). En 2023, sauf catastrophe majeure non anticipable, Colmar profitera de son fort potentiel touristique et de son cadre de vie, ce qui devrait continuer à dynamiser les recettes de stationnement, la taxe de séjour et les droits de place et de terrasse. Parallèlement, le contexte inflationniste impactera les produits de taxe foncière, seul impôt direct local subsistant aux communes, **sans augmentation des taux d'imposition**. C'est ainsi que les **recettes tarifaires (+ 1 111 K€)**, les **recettes fiscales (+ 1 583 K€)**, mais aussi les **optimisations des dispositifs de subventions (+ 1 332 K€)** permettent de tirer les recettes réelles de fonctionnement vers le haut (+**4,33%**, soit **+ 4 180 K€**), correspondant très exactement au même taux d'évolution que celui des dépenses réelles de fonctionnement.

Ceci permet de maintenir **un autofinancement conséquent** directement destiné à un programme d'investissement ambitieux. Avec **43 684 K€**, il représente **54%** des recettes d'investissement et progresse de **23,18%** du budget 2022 au budget 2023.

L'autofinancement est complété en 2023 par des **recettes de cessions exceptionnelles** à l'occasion du rachat de la participation de la Ville dans la SCCU par Vialis. Pour la Ville de Colmar, d'un point de vue purement budgétaire, au-delà de l'opération financière et de sa rentabilité, cette cession de participation arrive à point nommé, compte tenu de la remontée **des taux directeurs de la BCF**. Elle permettra de **ne pas recourir à l'emprunt en 2023**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture - 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ce sont **65 698 K€ de dépenses d'équipement** qui sont programmées en 2023 pour des opérations structurantes dont l'objet est d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens, de **valoriser notre patrimoine** ou d'offrir un meilleur service aux Colmariens.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques en 2023

Recettes réelles de fonctionnement en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 061	15 172	1 111	7,90%
Impôts et taxes	58 966	60 549	1 583	2,68%
Dotations, subventions et participations	19 485	20 817	1 332	6,84%
Autres produits de gestion courante	1 970	2 240	270	13,71%
Produits financiers	923	720	-203	-21,99%
Produits exceptionnels	164	163	-1	-0,61%
Atténuation de charges	910	998	88	9,67%
TOTAL	96 479	100 659	4 180	4,33%

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **96 479 K€** au budget 2022 à **100 659 K€** au budget 2023, soit une hausse de **4 180 K€ (+4,33%)**.

En 2023, sauf catastrophe majeure non anticipable, Colmar devrait profiter de son fort potentiel touristique et de son cadre de vie, ce qui devrait continuer à dynamiser les recettes de stationnement et la taxe de séjour. Parallèlement, le contexte inflationniste impacterait également les produits de taxe foncière, seul impôt direct local subsistant aux communes.

En conséquence, trois postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les recettes tarifaires : **+1 111 K€**
- les recettes fiscales : **+1 583 K€**
- les subventions : **+1 332 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1. Chapitre 70 – Produits des services

Produits des services, du domaine et ventes diverses en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Recettes de stationnement	5 402	6 277	875	16,20%
Prestations de services	2 160	2 595	435	20,14%
Redevance d'occupation Vialis	2 450	2 595	145	5,92%
Mise à disposition de personnel et remboursement de frais	3 191	2 885	-306	-9,59%
Autres produits	858	820	-38	-4,43%
TOTAL	14 061	15 172	1 111	7,90%

Les produits des services passent de **14 061 K€** au budget 2022 à **15 172 K€** au budget 2023, soit une hausse de **1 111 K€ (+7,90%)**.

Si facialement, de budget à budget, les voyants semblent tous au vert, il ne s'agirait ici que d'un rattrapage par rapport au niveau des recettes tarifaires budgétées en 2019.

a) Les recettes de stationnement

Les recettes de stationnement passent de **5 402 K€** au budget 2022 à **6 277 K€** au budget 2023, soit **+875 K€ (+16,20%)**, dynamisées par la forte fréquentation touristique de Colmar et encouragées par la réforme tarifaire de la municipalité depuis le 1^{er} janvier 2021. A noter qu'en 2019, le budget estimait les recettes de stationnement à 6 100 K€.

b) Les prestations de services

Les prestations de services passent de **2 160 K€** au budget 2022 à **2 595 K€** au budget 2023, soit **+435 K€ (+20,14%)**. A noter qu'en 2019, le budget estimait ces recettes à 3 216 K€.

Les recettes liées aux participations des familles (petite enfance) et aux droits d'entrée (établissements culturels et sportifs) se veulent prudentes. En effet, malgré la levée des restrictions, force est de constater que la fréquentation des établissements est plus faible qu'avant la crise sanitaire, particulièrement dans les crèches. D'où une estimation budgétaire 2023 inférieure encore à 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Impôts et taxes en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Contributions directes	32 110	34 016	1 906	5,94%
Attribution de compensation	17 320	17 053	-267	-1,54%
Dotation de solidarité communautaire	3 870	3 900	30	0,78%
FNGIR	255	255	0	0,00%
Droits de place	671	671	0	0,00%
Taxe sur l'électricité	1 200	1 100	-100	-8,33%
Taxe de séjour	950	1 150	200	21,05%
Taxe sur la publicité extérieure	620	579	-41	-6,61%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 800	1 800	0	0,00%
Autres impôts et taxes	170	25	-145	-85,29%
TOTAL	58 966	60 549	1 583	2,68%

Les recettes fiscales passent de **58 966 K€** au budget 2022 à **60 549 K€** au budget 2023, soit **+1 583 K€ (+2,68%)**.

Pour autant, ces produits n'évoluent pas de la même manière. Ainsi, par exemple, la fiscalité reversée de Colmar Agglomération diminue de **-239 K€** pour atteindre **20 953 K€** au budget 2023, suite à une régularisation exceptionnelle d'attribution de compensation intervenue en 2022 d'une part et à la stagnation de la dotation de solidarité communautaire liée à la baisse des recettes fiscales professionnelles de Colmar Agglomération en 2022 d'autre part.

D'autres recettes observent une tendance baissière :

- La taxe de consommation sur l'électricité (**1 100 K€**, soit **-100 K€**) dans un contexte qui pousse à la sobriété énergétique ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure (**579 K€**, soit **-41 K€**), diminution liée au nouveau contrat de concession de mobilier urbain dans lequel la redevance de concession se substitue à la TLPE avec une plus-value de **100 K€** par an au bénéfice de la Ville en 2023.

Prudence également sur :

- Les droits de mutation (**1 800 K€**) fortement dépendants de l'activité économique ;
- Les droits de place (**671 K€**) ;

Qui n'évoluent pas du budget 2022 au budget 2023.

Accusé certifié exécutoire
068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 14/04/2023

Pour en être en copie, merci de contacter le service

En revanche, la taxe de séjour devrait naturellement bénéficier de la fréquentation touristique et de la hausse des tarifs adoptée (**+200 K€**).



a) *L'impact de l'actualisation législative des bases fiscales*

Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont majorées en N en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Ce coefficient législatif s'applique :

- Aux bases de taxes foncières des locaux d'habitation ;
- Aux bases de taxes foncières des locaux industriels ;
- Aux bases de taxe d'habitation sur les résidences non affectée à l'habitation principale.

En 2022, l'actualisation légale a été de 3,4% en 2022 selon l'inflation 2021. En 2023, l'actualisation légale sera de 7,1% selon l'inflation 2022.

A taux inchangés et sans variation physique des bases, les recettes fiscales de :

- Taxe foncière bâtie (TFB) ;
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;

Augmenteront donc de 7,1% en 2023 pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

Depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, les locaux professionnels ne sont pas concernés par l'actualisation forfaitaire indexée sur l'inflation : les bases de TFB de ces locaux sont calées sur des tarifs au m² moyens. La grille tarifaire des locaux professionnels n'évoluera que de 1% en 2023.

Sachant que, sur le territoire de Colmar :

- 59,38% des locaux sont des locaux d'habitation ;
- 9,65% des locaux sont des locaux industriels ;
- 30,52% des locaux sont des locaux professionnels ;

Il apparaît que l'actualisation législative des bases concernera :

- 100% des locaux pour la THRS ;
- 69,48% des locaux pour les taxes foncières.

Au total, l'actualisation législative des bases doit générer **1 906 K€** de recettes supplémentaires du budget 2022 au budget 2023 pour atteindre **34 016 K€** de contributions directes.

Taxe d'habitation 929 K€	Taxe foncière sur les propriétés non bâties 406 K€
Taxe foncière sur les propriétés bâties 30 877 K€	Coefficient correcteur 1 804 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM2023147A-G0-E11

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



b) Pas de hausse des taux d'imposition

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

33%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

54,93%

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'augmenteront pas en 2023.

3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Dotations, subventions et participations en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Dotation globale forfaitaire	8 790	8 840	50	0,57%
Dotation de solidarité urbaine	3 600	3 750	150	4,17%
Dotation nationale de péréquation	550	1 100	550	100,00%
Autres dotations (FCTVA, dotation globale de décentralisation...)	205	285	80	39,02%
Compensations de l'Etat	3 158	3 425	267	8,45%
Autres subventions et participations	3 182	3 417	235	7,39%
TOTAL	19 485	20 817	1 332	6,84%

Les dotations, subventions et participations passent de **19 485 K€** au budget 2022 à **20 817 K€** au budget 2023, soit une hausse de **1 332 K€ (+6,84%)**.

a) Les dotations de l'Etat restent globalement stables

(i) La dotation globale forfaitaire

Chaque année, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine notamment) ou à la croissance démographique était financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écrêtement. Toutefois, exceptionnellement pour 2023, toute augmentation sera financée par l'Etat au travers du déficit public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

06821653106012023141111120230413

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi, pour Colmar, le budget 2023 prévoit une dotation globale forfaitaire équivalente à celle perçue en 2022, soit **8 840 K€ (+50 K€ de budget à budget)**.

d) Les dispositifs de subventions optimisés

La Ville de Colmar s'efforce constamment de s'inscrire dans des dispositifs de subventionnement afin de diminuer le coût net de ses actions.

C'est l'exemple des subventions allouées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et les accueils de loisirs dans le cadre de la « Convention Territoriale Globale » (**2 215 K€** au budget 2023, soit **+202 K€**). Il s'agit d'une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires (parentalité, petite enfance, accueils de loisir...). Le contrat regroupe tous les anciens financements de la CAF, mais aussi des bonus territoriaux en fonction des critères définis.

C'est aussi de l'exemple du partenariat avec l'éco-organisme ALCOM pour la lutte contre les mégots abandonnés qui subventionne à hauteur de **77 K€** ce dispositif.

Ainsi, au regard de la dynamique impulsée par la Ville de Colmar, les subventions de fonctionnement passent de **3 387 K€** au budget 2022 à **3 702 K€** au budget 2023, soit une hausse de **315 K€ (+9,30%)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Autres produits de gestion courante en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Revenus des immeubles	1 102	1 194	92	8,35%
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	820	1 029	209	25,49%
Autres produits divers de gestion courante	48	17	-31	-64,58%
TOTAL	1 970	2 240	270	13,71%

Les autres produits de gestion courante passent de **1 970 K€** au budget 2022 à **2 240 K€** au budget 2023, soit une hausse de **270 K€ (+13,71%)**.

Concernant les revenus des immeubles, la hausse proposée au budget 2023 provient principalement des recettes de loyers et de mises à disposition qui ont augmenté en 2022 compte tenu de la reprise des activités associatives : **+92 K€** au budget 2023 par rapport au budget 2022.

La hausse substantielle des redevances versées par les concessionnaires est essentiellement expliquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2023 du nouveau contrat de concession de mobilier urbain qui apportera à la Ville de Colmar une redevance fixe annuelle au titre de l'occupation du domaine public à hauteur de **105 525 €** pour 2023 (**113 400 €** en année pleine) et un minimum garanti annuel de redevance variable représentant un prévisionnel de **35 400 €** pour 2023 (**37 800 €** en année pleine).

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Produits financiers en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Produits de participations	203	0	-203	-100,00%
Produits des autres immobilisations financières	720	720	0	0,00%
Revenus des valeurs mobilières de placement	0	0	0	
TOTAL	923	720	-203	-21,99%

Les produits financiers sont caractérisés par les dividendes versés par les sociétés d'économie mixte dont la Ville de Colmar est actionnaire. Par mesure de prudence, ils passent de **924 K€** au budget 2022 à **720 K€** au budget 2023, représentant une baisse de **203 K€ (-21,99%)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Produits exceptionnels en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
TOTAL	164	163	-1	-0,61%

Les produits sont stables du budget 2022 au budget 2023, soit **163 K€**. Il s'agit en grande partie des recettes issues des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du programme de rénovation énergétique entrepris par la Ville de Colmar (**96 K€**).

7. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Atténuations de charges en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Remboursements sur autres charges sociales	810	903	93	11,48%
Autres produits	100	95	-5	-5,00%
TOTAL	910	998	88	9,67%

Les atténuations de charges passent de **910 K€** au budget 2022 à **998 K€** au budget 2023, soit une hausse de **88 K€ (+9,67%)**.

Cette augmentation est liée aux remboursements de la part des tickets-restaurants prise en charge par les agents. Compte tenu des créations de poste et de l'effort de la collectivité à pourvoir les postes vacants, ces recettes augmentent logiquement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



B. Les dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte de crises

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Charges à caractère général	21 184	21 980	796	3,76%
Charges de personnel	46 800	48 380	1 580	3,38%
Atténuation de produits	299	674	375	125,42%
Autres charges de gestion courante	9 148	9 804	656	7,17%
Charges financières	1 175	1 458	283	24,09%
Charges exceptionnelles	679	425	-254	-37,41%
TOTAL	79 285	82 721	3 436	4,33%

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **79 285 K€** au budget 2022 à **82 271 K€** au budget 2023, soit une hausse de **3 436 K€ (+4,33%)**.

Plus qu'en 2022, Colmar subira en 2023 une hausse substantielle de ses dépenses réelles de fonctionnement sous l'effet d'un contexte inflationniste. Malgré cela, elle devrait parvenir à financer de nouvelles actions ou de nouveaux services au bénéfice des Colmariens.

Il est cependant à souligner que les dépenses réelles de fonctionnement n'évolueraient que de **2,24%** sans les répercussions financières des contraintes exogènes suivantes :

- L'impact du dégel du point d'indice des fonctionnaires sur 2023, soit **800 K€** ;
- L'impact de l'envolée des matières premières sur les charges externes, soit **560 K€** ;
- Le reversement du « filet de sécurité » à l'Etat à hauteur de **303 K€**.

La Ville de Colmar respecterait alors l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales envisagé par le Gouvernement. Dans le cadre de la loi de programmation 2023-2027 toujours en discussion, il était en effet question d'imposer un objectif d'évolution de -0,5% par an en-deçà de l'inflation, soit 3,8% pour 2023. Face à l'impact de la crise sur les finances des collectivités locales, on comprend pourquoi cet objectif n'est plus assorti de sanction en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Charges à caractère général en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Fluides	4 890	5 017	127	2,60%
Animations, évènements et dispositifs	2 702	3 035	333	12,32%
Fournitures et prestations sanitaires	1 773	2 039	266	15,00%
Entretien maintenance	5 552	5 760	208	3,75%
Livres et fournitures scolaires	486	446	-40	-8,23%
Contrats de prestations de services	1 277	1 255	-22	-1,72%
Assurances	409	415	6	1,47%
Formations	149	156	7	4,70%
Frais de télécommunication	116	164	48	41,38%
Frais d'affranchissement	163	108	-55	-33,74%
Frais de gardiennage	873	845	-28	-3,21%
Divers	2 794	2 740	-54	-1,93%
TOTAL	21 184	21 980	796	3,76%

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et autres prestations de services, passent de **21 184 K€** au budget 2022 à **21 980 K€** au budget 2023, soit une hausse de **796 K€ (+3,76%)**.

Le budget de certaines dépenses en 2023 est revu à la hausse compte tenu de la conjoncture: chauffage urbain, fournitures sanitaires, transport, alimentation, maintenance. Ces contraintes exogènes représentent un coût total de **560 K€** en 2023, soit **54%** de la hausse du poste budgétaire.

Sur les animations, activités, évènements et dispositifs : **3 035 K€**, soit **+333 K€** correspondant au coût des actions nouvelles à mener en 2023 pour les Colmariens :

85 K€ pour de **nouvelles actions culturelles** : l'organisation d'un concert de *Barbara Hendricks*, la création d'une journée des associations culturelles, l'exposition *Dinosaures* au Musée d'Histoire Naturelle, des dispositifs d'accompagnement des publics au musée *Bartholdi* et aux *Dominicains*, plus d'animations pour la *Nuit de la Lecture* et le *Festival du Film*, la dynamisation de la programmation du kiosque ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



50 K€ pour le renouvellement des sapins de Noël pour les commerces ;

45 K€ pour le soutien financier à de nouveaux évènements sportifs : *Paris-Colmar* à la marche, *UTMB*, *Critérium cycliste* ;

- 35 K€** pour de nouvelles **actions menées dans le cadre de la Cité éducative**
Exemples : Ma ludothèque itinérante ou La rencontre de l'enfant et de la musique, Tous en Chœur... ;
- 35 K€** pour des **actions de prévention et de nettoyage des mégots abandonnés sur la voie publique ;**
- 33 K€** pour des **actions à destination des agents**
Exemples : l'organisation d'une soirée du personnel en complément des vœux, l'organisation d'une journée d'accueil des nouveaux agents, la mise en place de rencontres RH ;
- 7 K€** pour les **partenariats internationaux**
Exemples : montage d'un projet de partenariat avec Essaouira, séjour à Schongau pour les 60 ans du jumelage ;
- 43 K€** de **budget supplémentaire lié à la flambée des prix en matière de transport et d'alimentation** qui impacte directement l'ensemble des actions menées au quotidien par la Ville de Colmar.

Sur les fluides : **5 071 K€**, soit **+181 K€** :

- 334 K€** pour **l'électricité**
Le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30%, soit un surcoût de **+756 K€** en 2022.
Les efforts de la Ville sur les optimisations relatives à l'éclairage public, le passage progressif en LED et le fonctionnement des marchés de Noël permettent d'en maîtriser les répercussions à hauteur de **-334 K€** ;
- +390 K€** pour **le chauffage urbain**
Parallèlement à l'optimisation recherchée de ses consommations, la Ville de Colmar a fait le choix de passer ses bâtiments en chauffage urbain, notamment le parc des ateliers municipaux (+90 K€).
Mais surtout, c'est la hausse générale tarifaire du chauffage urbain qui impacte davantage ce poste (+300 K€) ;
- +91 K€** pour **le carburant**
La Ville est également impactée par l'envolée des prix des carburants ;
- 15 K€** pour **l'eau** grâce à l'optimisation de sa consommation par les services, notamment au niveau des piscines.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé de réception en préfecture

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage : **2 039 K€**, soit **+266 K€**

+67 K€ pour les **fournitures sanitaires**, hausse liée à l'envolée des prix ;

+199 K€ pour les **prestations de nettoyage**

En prévision des départs à la retraite de 2023, la collectivité se réorganise pour mieux organiser l'externalisation du nettoyage des bâtiments. Par ailleurs, il a été choisi de passer une prestation externe et spécialisée pour le nouveau bâtiment du parc des ateliers municipaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Charges de personnel en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Masse salariale	44 938	46 392	1 454	3,24%
Médecine du travail	162	183	21	12,96%
Tickets restaurants	1 700	1 805	105	6,18%
TOTAL	46 800	48 380	1 580	3,38%

Les charges de personnel passent de **46 800 K€** au budget 2022 à **48 380 K€** au budget 2023, soit une hausse de **1 580 K€ (+3,38%)**.

La Ville devra assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité:

- +800 K€** suite à la **hausse du point d'indice des fonctionnaires** de 3,5% (intervenue au 1^{er} juillet 2022) sur les 6 mois restants. Son impact représente ainsi 53% de la hausse des charges de personnel ;
- +200 K€** lié à **l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT)** qui se traduit par le coût des avancements et des promotions ;
- +60 K€** en raison de **l'extension des conditions d'éligibilité du forfait mobilité durable** ;
- +34 K€** suite l'augmentation de la sinistralité et du **coût de la participation employeur pour les contrats de mutuelle**.

Par ailleurs, les efforts de la direction des ressources humaines pour pourvoir aux postes vacants nécessitent d'inscrire au budget 2023 :

- +225 K€** lié à l'effet **report des recrutements intervenus en cours d'année 2022** sur 2023 avec un taux de vacance passé de 9,15% en 2021 à 6,85% en 2022 et un solde net d'emploi de 33 postes ;
- +126 K€** pour le **dispositif des tickets-restaurants et la médecine du travail** en raison des efforts déployés pour pourvoir aux postes vacants qui font mécaniquement augmenter les effectifs.

Le budget 2023 prévoit également des transformations de poste ainsi que 11 créations de postes (+1 non permanent) représentant un effort financier de **375 K€**. Elles sont détaillées en

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception en Préfet - 12/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Parallèlement, des actions d'optimisation permettent de générer des économies suite à des compressions de postes vacants. Elles sont détaillées en **annexe 1**. Ceci permet une économie de **26 postes** au tableau des effectifs, soit **-240 K€**.

Il est rappelé que les charges de personnel tiennent compte également de plusieurs actions portées par la nouvelle mandature, à savoir :

- la pérennisation de **200 emplois d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération** durant les mois de juin, juillet et août, afin de favoriser l'insertion professionnelle, pour un coût de **265 K€** ;
- le **renforcement de l'offre de missions de service civique** pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;
- **l'ouverture de 15 postes en apprentissage** qui correspond à la mise en place d'une des actions du programme de l'actuelle municipalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Atténuations de produits en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
TOTAL	299	674	375	125,42%

Les atténuations de produit passent de **299 K€** au budget 2022 à **674 K€** au budget 2023, soit une hausse de **+375 K€ (+125,42%)**.

a) *Le « filet de sécurité » 2021 devra être reversé à l'Etat en 2023*

+303 K€ au titre du reversement du « filet de sécurité de l'Etat » perçu en 2021

Pour l'année 2020, la mesure de l'Etat avait été décidée dans la Troisième Loi de finances rectificative : une partie des pertes de recettes des communes serait compensée par l'État, en s'appuyant sur la moyenne des recettes des années 2017 à 2019. C'est ainsi que Colmar a pu bénéficier du dispositif appelé « filet de sécurité » en 2020 pour **1 258 K€**.

L'année 2021 ayant encore été fortement impactée par les mesures de restrictions sanitaires, le dispositif a été reconduit en se limitant à la perte des seules recettes fiscales. La loi de finances pour 2021 avait fixé un versement en deux temps :

- un premier acompte versé en fin d'année 2021 sur le fondement d'une estimation des pertes ;
- un ajustement à la hausse ou à la baisse en 2023, une fois connues les pertes réelles selon les données définitives issues des comptes de gestion 2021.

La Ville de Colmar qui ne devait plus prétendre au second dispositif avait pourtant reçu avec surprise un acompte de **303 K€** en 2021 qu'elle devra au final rembourser en 2023.

b) *La hausse des reversements de la taxe de séjour*

+112 K€ lié au reversement partiel de la taxe de séjour à la CEA et à l'OT

Suite aux confinements imposés en 2020-2021, la fréquentation touristique est repartie à la hausse en 2022, de sorte que la taxe de séjour est passée de **787 K€** à **1 019 K€**. Il convient donc d'augmenter en 2023 le budget de reversement de la taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace (10%) et à l'Office de Tourisme (12,5%). Le reversement passerait ainsi à près de 200 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	685	731	46	6,72%
Subvention CCAS	1 540	1 946	406	26,36%
Participations organismes	1 571	1 614	43	2,74%
Subventions associations et organismes	5 155	5 401	246	4,77%
Autres charges diverses de gestion courante	197	112	-85	-43,15%
TOTAL	9 148	9 804	656	7,17%

Les autres charges de gestion courante passent de **9 148 K€** au budget 2022 à **9 804 K€** au budget 2023, soit une hausse de **656 K€ (+7,17%)**.

Cette hausse substantielle s'explique par les évolutions suivantes :

- +406 K€** pour la **subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, qui en 2022 avait exceptionnellement baissé compte tenu de son résultat excédentaire historique ;
- +60 K€** pour des appels à **projets associatifs dans le cadre de la Cité Educative** ;
- +160 K€** dans le cadre du **partenariat avec l'organisme GESCOD** pour la coopération décentralisée au Cameroun, subventionné intégralement par le Ministère des Affaires Etrangères ;
- +30 K€** pour soutenir le **SRC Colmar** dans sa montée en division ;
- +17 K€** pour des **actions associatives liées aux 70 ans de la route des Vins**.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Charges financières en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
TOTAL	1 175	1 458	283	24,09%

Les charges financières passent de **1 175 K€** au budget 2022 à **1 458 K€** au budget 2023, soit une hausse de **+283 K€ (+4,09%)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

06831660066120230401 012023040100100100

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'information de l'administration



En un an, le taux moyen des prêts à taux variable est passé de 0,93% à 3,49%. Considérant cette nouvelle donne, les outils de prévisions anticipent un volume total d'intérêts de **1 358 K€** pour 2023. Par prudence, il est proposé d'inscrire **100 K€** en plus pour faire face à de nouvelles hausses des taux variables.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
TOTAL	679	425	-254	-37,41%

Les charges financières passent de **679 K€** au budget 2022 à **425 K€** au budget 2023, soit une baisse de **-254 K€ (-37,41%)**.

Ceci s'explique par une dépense exceptionnelle réalisée en 2022 pour sortir la créance, constatée dans le cadre de l'avance en compte courant accordée au Domaine Viticole, en la convertissant en subvention exceptionnelle suite à sa liquidation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Le financement du programme d'investissement 2023

Recettes d'investissement en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Virement de la section de fonctionnement	24 340	29 503	5 163	21,21%
Excédents de fonctionnement capitalisés	11 124	14 181	3 057	27,48%
Dotations, fonds divers et réserves	4 300	3 400	-900	-20,93%
Subventions d'investissement	5 553	6 432	879	15,83%
Emprunts et dettes assimilées	19 000	710	-18 290	-96,26%
Produits des cessions	0	14 045	14 045	
Amortissements	10 000	10 800	800	8,00%
Opérations d'ordre patrimoniales	1 183	115	-1 068	-90,28%
Autres recettes d'investissement	309	1 759	1 450	469,26%
TOTAL	75 809	80 945	5 136	6,77%

De budget à budget, les recettes d'investissement s'élèvent à **80 945 K€** en 2023 contre **75 809 K€** en 2022.

1. Chapitres 021/1068 - L'autofinancement

Recettes d'investissement en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Virement de la section de fonctionnement	24 340	29 503	5 163	21,21%
Excédents de fonctionnement capitalisés	11 124	14 181	3 057	27,48%
TOTAL	35 464	43 684	8 220	23,18%

L'autofinancement est constitué des excédents de fonctionnement capitalisés en 2023 issus de l'affectation des résultats 2022 et du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il représente **54%** des recettes d'investissement et progresse de **23,18%** du budget 2022 au budget 2023 pour atteindre **43 684 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Dotations et fonds divers en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée	3 900	3 000	-900	-23,08%
Taxe d'aménagement	400	400	0	0,00%
TOTAL	4 300	3 400	-900	-20,93%

Les dotations et fonds divers passent de **4 300 K€** au budget 2022 à **3 400 K€** au budget 2023, soit une baisse prudente de **-900 K€ (-20,93%)**. Ils se composent de :

3 000 K€ de **FCTVA** qui porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2022 ;

400 K€ de **taxe d'aménagement** qui s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

3. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Subventions d'équipement	4 603 289,95 €	5 482 463,75 €	879 173,80 €	19,10%
Amendes de police	950 000,00 €	950 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	5 553 289,95 €	6 432 463,75 €	879 173,80 €	15,83%

Les subventions d'investissement passent de **5 553 K€** au budget 2022 à **6 432 K€** au budget 2023, soit une hausse de **+879 K€ (+15,86%)**. Ce sont surtout les subventions d'équipement qui se révèlent dynamiques (**+19,10%**) de budget à budget, tandis que les recettes d'amendes de police sont stables.

Les subventions d'équipement inscrites au budget sont des subventions notifiées et certaines, la majorité figure déjà dans les reports 2022 sur 2023, notamment :

1 880 K€ de fonds de concours de Colmar Agglomération pour la **restructuration du parc des ateliers municipaux** ;

984 K€ de fonds de concours de Colmar Agglomération pour la **rocade verte** ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié en ligne

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



627 K€ de subventions de l'Etat et de la Région Grand Est pour **l'accessibilité et la rénovation énergétique de bâtiments**, notamment les écoles maternelles Brant et Saint-Exupéry ;

- 557 K€** de subventions de la Région Grand Est, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain pour le **quartier Saint-Vincent-de-Paul** (espaces publics, centres socio-culturels et gymnase Brant) ;
- 223 K€** du fonds national d'archéologie préventive pour les **fouilles de la place de la Cathédrale** ;
- 210 K€** de subventions de l'Etat pour les **pistes cyclables** ;
- 205 K€** de subventions de l'Agence de l'Eau pour la **requalification de voirie** ;
- 50 K€** de l'Agence Nationale de Sécurité Informatique pour la mise en place d'un **parcours cybersécurité**.

4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions

Produits de cessions en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Produits de cessions	0	14 045	14 045	
TOTAL	0	14 045	14 045	

Les produits de cessions atteignent **14 045 K€** au budget 2023.

La SAEML Vialis a souhaité acquérir la participation détenue par la Ville de Colmar dans le capital de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU), société au capital de 2,8 M€ représentant 50,73% du capital et des droits de vote pour un prix d'acquisition de **13 000 K€**.

Le prix a été arrêté sur la base de certaines hypothèses favorables retenues par Vialis et selon la méthode des cash flows actualisés reposant sur les performances futures de la SCCU et sommant les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels actualisés au Coût Moyen Pondéré du Capital minorés de l'endettement financier net, à la date d'évaluation.

Les autres recettes de cessions concernent principalement :

- 584 K€** pour une vente de terrain rue du Ladhof au SITDCE ;
- 224 K€** pour une vente de terrain rue d'Amsterdam.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Emprunts et dettes assimilées en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Emprunts et dettes assimilées	19 000	710	-18 290	-96,26%
TOTAL	19 000	710	-18 290	-96,26%

Pour la Ville de Colmar, au-delà de l'opération financière et de sa rentabilité, la cession de participation des parts de la SCCU à Vialis arrive à point nommé, compte tenu de la remontée des taux directeurs de la BCE. **Le recours à l'emprunt en 2023 se limitera donc à profiter du dispositif « Intracting » de la Banque des Territoires pour 710 K€.**

L'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des **travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie** avec un temps de retour sur 10-13 ans.

Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets. L'Intracting met l'accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation).

Un plan exceptionnel d'économies d'énergie, portant essentiellement sur la poursuite du passage en LED de l'éclairage public et des bâtiments publics, est conduit par la Ville de Colmar. Cela lui permet d'être éligible à ce dispositif particulièrement attractif. Ainsi, elle pourra bénéficier d'une avance de **710 K€** à un taux particulièrement attractif de 0,75%.

6. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre

Opérations d'ordre en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Amortissements	10 000	10 800	800	8,00%
Opérations d'ordre patrimoniales	1 183	115	-1 068	-90,28%
TOTAL	11 183	10 915	-268	-2,40%

Les opérations d'ordre passent de **11 183 K€** au budget 2022 à **10 915 K€** au budget 2023, soit une baisse de **-268 K€ (-2,40%)**.

Les amortissements s'élèvent à **10 800 K€** au budget 2023. Ils constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités. Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé. Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216690664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet - 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

Les opérations d'ordre patrimoniales s'élèvent à **115 K€** au budget 2023. Elles concernent principalement l'apurement des frais d'études. Il s'agit d'une opération comptable qui consiste à intégrer les frais d'études (affectés au 203) à la valeur de l'équipement (affectée au chapitre 21 ou 23). Un gros rattrapage avait été accompli entre 2021 et 2022, d'où une baisse en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



B. Un programme d'investissement ambitieux

Dépenses d'investissement en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Solde d'exécution reporté	3 466	4 009	543	15,67%
Dépenses financières	17 431	7 612	-9 819	-56,33%
Opérations d'ordre	2 130	1 415	-715	-33,57%
Dépenses d'équipement	52 082	65 698	13 616	26,14%
Dépenses imprévues	700	2 211	1 511	215,86%
TOTAL	75 809	80 945	5 136	6,77%

Les dépenses d'investissement passent de **75 809 K€** au budget 2022 à **80 945 K€** au budget 2023, soit une hausse de **+5 136 K€ (+6,77%)**.

1. Les dépenses financières et imprévues

Dépenses financières en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Emprunts et dettes assimilées	17 255	7 480	-9 775	-56,65%
Dépenses imprévues	700	2 211	1 511	215,86%
Autres	176	132	-44	-25,00%
TOTAL	18 131	9 823	-8 308	-45,82%

Les dépenses financières et imprévues passent de **18 131 K€** au budget 2022 à **9 823 K€** au budget 2023, soit une baisse de **- 8 308 K€ (- 45,82%)**.

Elles comprennent le **remboursement en capital de la dette** conformément à son plan d'extinction et aux échéances contractuelles : **7 474 K€** au budget 2023 contre **7 252 K€** au budget 2022.

Les budgets précédents comprenaient une enveloppe conséquente pour d'éventuelles opportunités de refinancements (**10 000 K€** en dépenses comme en recettes) qui n'ont jamais été utilisées grâce à un encours de dette 100% 1A Charte Gissler difficilement plus optimisable. Cette ligne n'est donc pas reconduite au budget 2023.

Si jamais la collectivité devait saisir une opportunité, les dépenses imprévues, en hausse de **+1 511 K€** au budget 2023, permettront d'y répondre, comme à toutes dépenses imprévues **sur l'ensemble des opérations d'investissement lancées.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Les opérations d'ordre

Opérations d'ordre en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
Amortissements des subventions reçues	947	1 300	353	37,28%
Opérations d'ordre patrimoniales	1 183	115	-1 068	-90,28%
TOTAL	2 130	1 415	-715	-33,57%

Les opérations d'ordre et opérations pour compte de tiers passent de **2 130 K€** au budget 2022 à **1 415 K€** au budget 2023, soit une baisse de **-715 K€ (-33,57%)**.

1 300 K€ pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;

115 K€ pour les apurements de frais d'études.

3. Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers en K€	BP 2022	BP 2023	Evolution en K€	Evolution en %
TOTAL	52 082	65 698	13 616	26,14%

Les dépenses d'équipement (avec opérations pour compte de tiers) passent de **52 082 K€** au budget 2022 à **65 698 K€** au budget 2023, soit une hausse de **13 616 K€ (+16,14%)**.

45 328 K€ pour des opérations d'équipement dans le cadre des autorisations de programme ;

19 728 K€ pour l'investissement récurrent ;

643 K€ pour des opérations pour le compte de tiers, notamment dans de la rénovation de la route de Rouffach qui occasionne une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Colmar Agglomération et avec la CEA pour **580 K€**.

Conformément à nos capacités de financement, ce sont **65 698 K€** qui sont programmés en 2023 (dont **15 022 K€** de reports), pour des opérations structurantes qui ont pour but d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens, de **rénover notre patrimoine ou d'offrir un meilleur service aux Colmariens**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



a) *Toujours une grande priorité au cadre de vie et aux espaces publics*

(1) Le programme de restructuration du quartier «Saint-Vincent-de-Paul»

Restructuration du quartier Bel'Air Florimont	Réalisé jusqu'au 31/12/2022	A financer sur 2023-2026	Budget 2023
Requalification des espaces publics 11 500 K€	Réalisé : 1 769 K€	Reste : 9 731 K€	Dépenses : 1 527 K€
Rénovation des CSC 2 300 K€	Réalisé : 276 K€	Reste : 2 024 K€	Dépenses : 2 024 K€
Construction du gymnase Brant 8 126 K€	Réalisé : 542 K€	Reste : 7 584 K€	Dépenses : 2 005 K€

Il vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier. En faisant le choix d'inscrire le quartier Saint-Vincent-de-Paul dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier Saint-Vincent-de-Paul un quartier de vie agréable et attractif, révélant ses atouts.

Cela se traduit également par une subvention d'investissement pour la démolition des 4 tours de Belgrade pour **1 380 K€ (460 K€ en 2023)**.

Pour accompagner cette dynamique, les centres socio-culturels Le Pacific et Le Florimont bénéficient d'une transformation intérieure et d'une rénovation énergétique.

Par ailleurs, la création du Complexe sportif Brant vise à développer un espace sportif d'environ 1500 m² ainsi que des locaux de rangement, des vestiaires, une salle modulable, une salle dédiée aux activités de combat, des blocs sanitaires et un lieu de convivialité. C'est aussi une construction en mode « Passiv Haus » qui épouse une démarche de développement durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

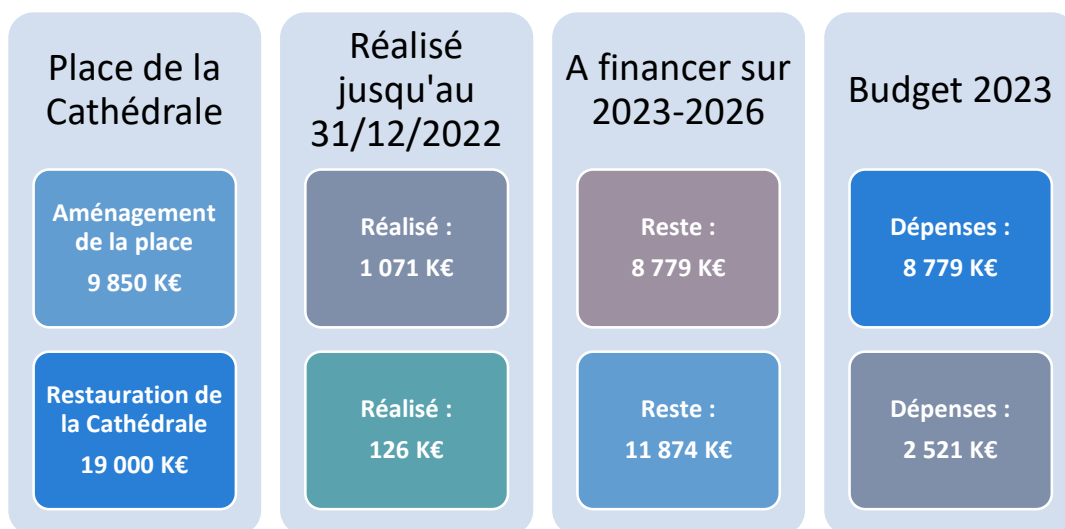
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



(2) L'aménagement de la place de la cathédrale et la restauration de la Cathédrale Saint-Martin



Ils marquent un espace situé à l'épicentre de la cité. La taille de l'édifice et de la place donnera à son réaménagement un cadre privilégié au centre-ville. Pour ce faire, la dimension patrimoniale, historique, commerciale et touristique sera prise en compte.

L'aménagement de la place s'inscrit dans le projet général de la pacification du centre-ville par l'extension de la zone piétonne intégrant au-delà de celle-ci, la rue des Prêtres et un tronçon de la rue Etroite. Pour rappel, les lignes directrices du projet peuvent être résumées comme suit :

- une place Nord, densément plantée mais dont les vues et cadrages de la Cathédrale sont respectés. La découverte de l'édifice est également scénarisée au Nord-Est de la place par la création d'une allée sous les arbres qui mène à la Cathédrale. Des terrasses et des assises trouveront leur place sous les arbres, à l'abri des flux, du soleil, des manifestations permettant que la place soit appropriée par tous : Colmariens, clients, touristes...
- une place Sud comme un jardin, lieu de contemplation, sobre, végétalisée d'une pelouse et agrémentée de part et d'autre d'arbres qui marqueront l'espace et dont la présence ne gênera ni les vues de la Cathédrale ni celles sur le corps de garde et les autres façades de la place. Le traitement des niveaux et de l'accès au corps de garde a permis d'intégrer des assises propices au repos et à la contemplation de la Cathédrale et notamment la porte Saint Martin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

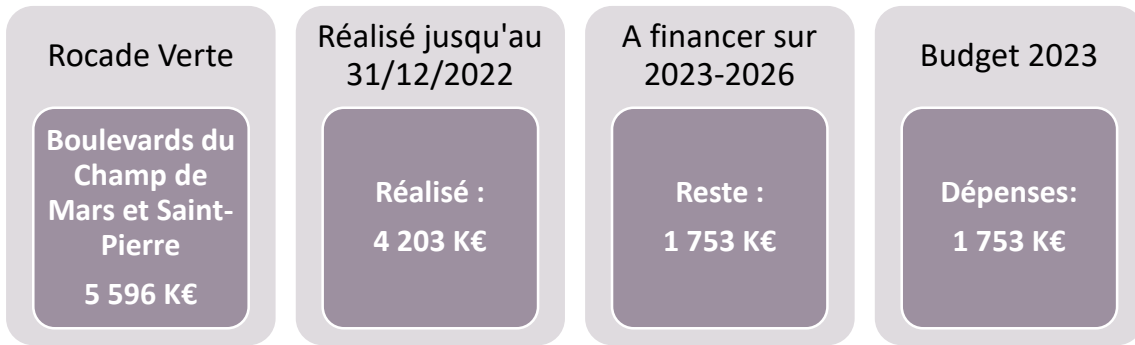
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

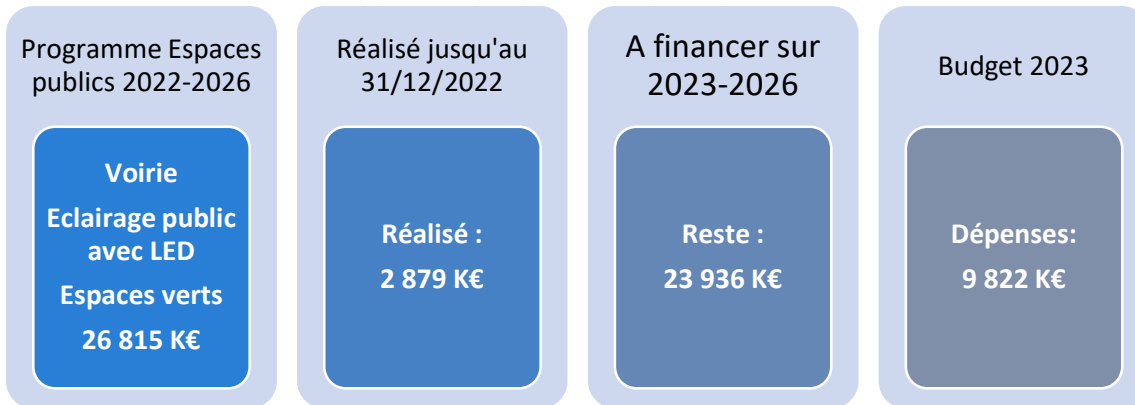


(3) Rocade Verte – Achèvement du boulevard Saint-Pierre



Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements temporaires mis en place en 2020. Ils ont consisté à réduire la chaussée à une unique voie pour les voitures, afin d'apaiser la circulation et d'aménager des pistes cyclables dans les 2 sens.

(4) Le programme Espaces publics 2022-2026



Il s'attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre de type « cours urbaines » qui donne la priorité aux piétons et création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée et sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

Le programme intègre également en 2023 la question de la sécurisation du centre-ville et du marché Saint-Joseph.

L'actuelle équipe municipale poursuit également sa promesse électorale de planter 10 000 arbres sur la période 2020-2026. Ce dispositif vise les quartiers et les équipements publics encore peu pourvus, mais aussi la valorisation de notre patrimoine domanial forestier. Une action importante pour faire baisser les températures, amener de l'oxygène et rendre les espaces publics plus agréables.



b) La rénovation de notre patrimoine

(1) La restructuration du parc des ateliers et la réhabilitation des ateliers de maintenance



Un nouveau bâtiment a été construit au bord de l'avenue de la Foire aux vins pour les services techniques municipaux et communautaires afin de favoriser des conditions de travail et d'accueil du public optimales. La réalisation de ce bâtiment, d'une surface de 1400 m² a suivi le principe d'une construction hors site : des modules de construction alliant bois et métal ont été assemblés au préalable, avant d'être transportés sur le chantier. En 2023, le bâtiment existant sera détruit pour créer un parking dédié à l'accueil du public.

Il est également prévu d'entreprendre une opération de réhabilitation de toiture des ateliers de maintenance, rue du Rhin.

Les 2 opérations bénéficieront de l'installation de panneaux solaires.

(2) Rénovation énergétique et accessibilité

La Ville de Colmar est engagée dans la rénovation énergétique et l'accessibilité de ses bâtiments. Ces opérations sont devenues cruciales pour la maîtrise des dépenses énergétiques et le respect de la réglementation bâtementaire.

A cela, il convient d'ajouter un programme exceptionnel de déploiement de LED dans les bâtiments afin de réaliser des économies rapides, des travaux soutenus par la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Intracting ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

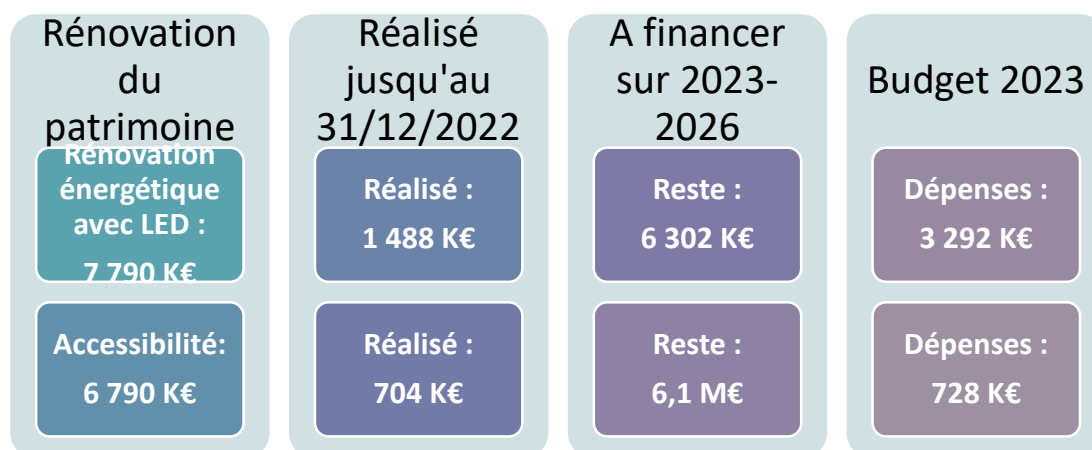
068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





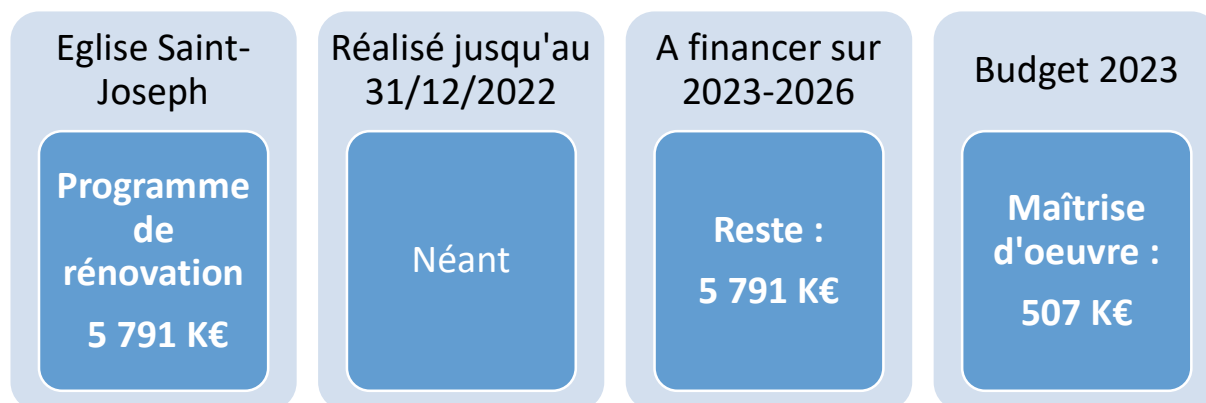
Rénovation énergétique - Principales opérations prévues en 2023 :

- Ecole élémentaire Saint-Exupéry ;
- Gymnase Bartholdi ;
- Ecole maternelle Brant ;
- Poursuite du remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville ;
- Programme de relamping dans les bâtiments municipaux.

Accessibilité – Principales opérations prévues en 2023 :

- Création d'un ascenseur pour l'école élémentaire Rousseau ;
- Mise aux normes des sanitaires de l'école élémentaire Jean Macé ;
- Création de sanitaires PMR pour l'école élémentaire Pasteur.

(3) Rénovation de l'église Saint-Joseph



Emblème de tout un quartier, la rénovation de l'église Saint-Joseph, consacrée en 1889, s'impose. 2023 sera consacrée à la maîtrise d'œuvre du programme et à la rénovation des absidioles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



c) *De nouveaux projets*

(1) Des projets sportifs prévus en 2023

**Projets sportifs
2023
1 340 K€**

- Création d'un skatepark
- Création de 2 terrains de padel à la Waldeslust
- Création d'un parcours de santé
- Création d'un city stade rue Ampère
- Création d'une aire de jeux - quartier des Maraîchers
- Déplacement de l'aire de jeux Saint-François Xavier

(2) D'autres projets à l'étude

Espaces publics

- Schéma de végétalisation
- Reconfiguration secteurs Grillenbreit/Mandela

Enfance

- Conversion des Primevères en multiaccueil
- Création d'un périscolaire à Jean Macé

Sport

- Rénovation du stade nautique
- Rénovation des équipements Mittelhart

Culture

- Extension Comédie de Colmar
- Mutualisation de la réserve des musées
- Extension du musée d'histoire naturelle
- Réhabilitation du 1er étage du musée Unterlinden

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

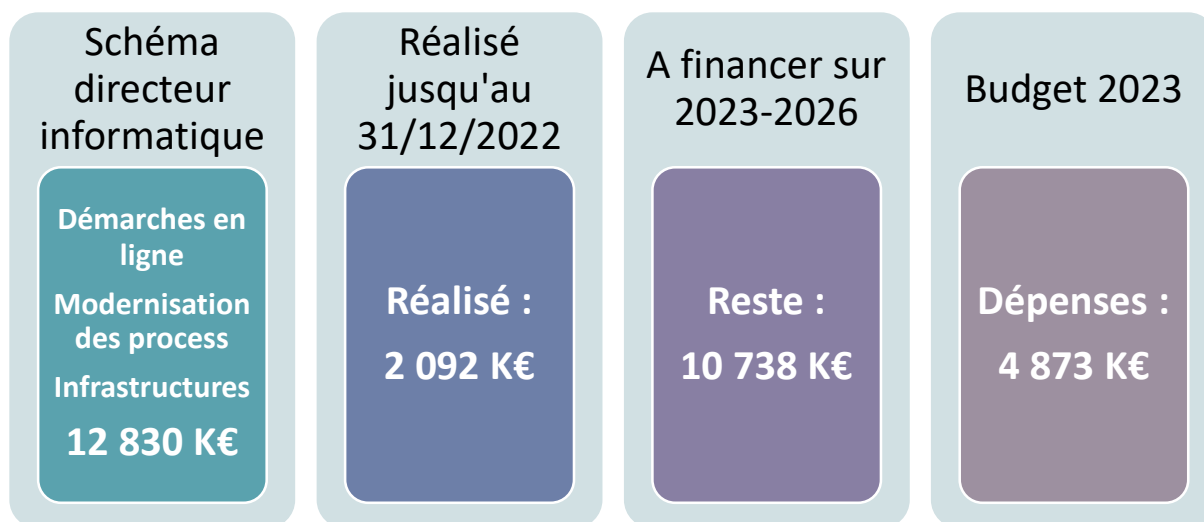
Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Un budget exceptionnel d'études de **733 K€** a été dégagé en 2023 pour ces projets.

d) *Le schéma directeur informatique : vers une « Smart City »*



Une ville intelligente ou « Smart City » est une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire leurs coûts.

La modernisation informatique et numérique tourne autour de 3 axes :

- La mise en place ou l'amélioration de démarches en ligne autour du portail, de l'application et de la carte « Colmar & moi » ;
- la modernisation des outils et des process, à travers le renouvellement des équipements informatiques et le déploiement des dalles informatiques dans les écoles ;
- la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures informatiques qui comprennent :
 - l'installation de la fibre, de réseaux de câbles, de contrôles d'accès et d'alarmes dans nos bâtiments ;
 - le volet « sécurité informatique » dont le programme est subventionné par l'Agence nationale de sécurité informatique ;
 - le renouvellement des baies informatiques et la modernisation de nos équipements téléphoniques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Augmentation taux d'emploi sans impact budgétaire	Grade	Catégorie	Service	Taux d'emploi en ETP en vigueur	Nb heures complémentaires hebdomadaires régulières payées (année scolaire 2022-2023)	Taux d'emploi en ETP à effet du 01/09/2023
Enseignant artistique spécialité musique (discipline trompette)	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	Conservatoire	0,63 (temps non complet)	4,25	0,89 (temps non complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline violon)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	Conservatoire	0,4 (temps non complet)	4	0,6 (temps non complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline tuba -	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	Conservatoire	0,15 (temps non complet)	1	0,2 (temps non complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline accordéon)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	Conservatoire	0,1 (temps non complet)	2,5	0,23 (temps non complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline chant)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	Conservatoire	0,3 (temps non complet)	4	0,5 (temps non complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline hautbois)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	Conservatoire	0,45 (temps non complet)	5	0,7 (temps non complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline violon)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	Conservatoire	0,9 (temps non complet)	2	1 (temps complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline flûte)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	Conservatoire	0,45 (temps non complet)	1	0,5 (temps non complet)
Enseignant artistique spécialité musique (discipline guitare)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	Conservatoire	0,15 (temps non complet)	7	0,5 (temps non complet)
Total				3,53		5,12

Suppressions d'emplois permanents au tableau des effectifs	Cadre d'emplois ou grade	Catégorie	ETP	Service	Motif	Date d'effet
Instructeur des autorisations d'urbanisme	technicien principal de 2ème classe	B	1	Application du droit des sols	Transfert à Colmar Agglomération découlant de la création du service commun	01/01/2023
Instructeur des autorisations d'urbanisme	adjoint administratif	C	1	Application du droit des sols	Transfert à Colmar Agglomération découlant de la création du service commun	01/01/2023
Agent d'accueil et de gestion administrative	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	Direction générale adjointe des ressources	Emploi supprimé à la Ville mais créé à Colmar Agglomération en vue de la mutation de l'agent exerçant les fonctions	01/05/2023
Agent d'entretien des locaux	adjoint technique principal de 2ème classe	C	0,8 (temps non complet)	Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de théâtre	Recours à l'externalisation pour l'entretien des locaux à l'occasion de la mobilité en interne à la Ville de l'agent occupant l'emploi	01/06/2023
Agent d'entretien des locaux	adjoint technique	C	0,57 (temps non complet)	Petite enfance	Recours à l'externalisation pour l'entretien des locaux à l'occasion de la mobilité en interne à la Ville de l'agent occupant l'emploi	01/01/2023
Agent d'entretien des locaux	adjoint technique	C	1	Relations publiques	Recours à l'externalisation pour l'entretien des locaux, à l'occasion de la mise en retraite de l'agent occupant l'emploi	01/01/2023
Agent d'entretien des locaux	adjoint technique	C	1	Centre socio culturel	Recours à l'externalisation pour l'entretien des locaux à l'occasion de la mise en retraite de l'agent occupant l'emploi	01/01/2023
Agent d'entretien des locaux	adjoint technique	C	0,39 (temps non complet)	Enseignement primaire puis équipe volante	Recours à l'externalisation pour l'entretien des locaux à l'occasion de la mobilité en interne à la Ville de l'agent occupant l'emploi	01/05/2023
068,216900664-20230404-CM20230404-00-RE Appointeur	adjoint administratif	C	0,5 (temps non complet)	Greffe	Poste supprimé dans le cadre de la réorganisation du service après mobilité en interne à la Ville de l'agent occupant l'emploi	01/01/2023
Total			7,26			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068,216900664-20230404-CM20230404-00-RE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour la Préfecture de la Région Grand Est



Annexe 2 : Dépenses réelles de fonctionnement – ventilation par politique publique

FONCTIONNEMENT - COMPTABILITE ANALYTIQUE	DEPENSES 2023	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	RECETTES 2023
0242 OPERATION NOEL	819 400,00	819 400,00		
112 POLICE MUNICIPALE	2 230 628,00	2 230 628,00	2 500,00	
20 SERVICES COMMUNS	378 098,00	ENSEIGNEMENT	72 600,00	ENSEIGNEMENT
211 ECOLES MATERNELLES	421 834,00		48 700,00	
212 ECOLES PRIMAIRES	561 222,00		12 000,00	
213 CLASSES REGROUPEES	5 086 614,00		2 600,00	
22 1 COLLEGES	106 000,00			
251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	1 616 666,00			
255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES	76 100,00		8 335 134,00	
30 9 CINE PASS	128 300,00	CULTURE (hors Dominicains)	50 000,00	CULTURE (hors Dominicains)
30 SERVICES COMMUNS	1 026 068,00		0,00	
3111 CONSERVATOIRE	2 404 521,00		575 000,00	
3118 FESTIVAL DE JAZZ	127 680,00		47 700,00	
3119 AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	1 298 970,00			
3121 ECOLE D'ARTS PLASTIQUES	285 153,00		50 000,00	
3122 ESPACE A. MALRAUX	126 702,00			
313 THEATRES	1 050 809,00		167 400,00	
3141 GRILLEN	306 123,00		20 000,00	
3142 SALLE DE SPECTACLES EUROPE	426 900,00		29 400,00	
3148 FESTIVAL DU FILM	82 725,00		31 000,00	
3212 BIBLIOTHEQUE EUROPE	228 321,00		2 700,00	
3214 BIBLIOTHEQUE BEL'FLOR	189 451,00		2 700,00	
3216 POLE MEDIA-CULTURE E. GERRER	1 877 016,00		50 500,00	
3217 FESTIVAL DU LIVRE	461 869,00		125 100,00	
3221 MUSEE UNTERLINDEN	1 727 709,00		757 400,00	
3222 MUSEE BARTHOLDI	292 426,00		99 000,00	
3223 MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	452 123,00			
3224 MUSEE DU JOUET ET DU PETIT TRAIN	736 556,00	310 000,00		
323 ARCHIVES	364 802,00			
33 1 RELATIONS INTERNATIONALES	190 200,00	163 000,00		
33 221 MANIFESTATIONS CULTURELLES ST MATTHIEU	25 920,00	4 500,00		
33 222 MANIFESTATIONS JEUNE PUBLIC	25 900,00	4 000,00		
33 223 FESTIVAL INTERNATIONAL DE COLMAR	228 000,00			
33 24 CENTRE DE RESSOURCES DE MUSIQUES ACTUELLES	17 100,00	10 000,00		
35 MAISON DES ASSOCIATIONS	292 073,00	14 578 706,00	51 000,00	2 663 723,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet - 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



40 11 SUBV. ASSOCIATIONS SPORTIVES	654 000,00			
40 14 SUBV. ASSOC. CONTRATS OBJECTIFS	150 000,00			
40 17 SUBV. CLUB DES SPORTS DE GLACE	170 000,00			
40 18 SUBV. ASSOC. PROMO SPORTS DE GLACE	200 000,00			
40 20 SUBV. SRC FOOTBALL	130 000,00			
40 SERVICES COMMUNS	2 083 900,00	SPORT	21 500,00	SPORT
411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	384 110,00		127 900,00	
412 STADES	411 250,00		46 500,00	
4132 STADE NAUTIQUE	865 957,00		194 000,00	
4133 BASSIN J.J. WALTZ	176 247,00		20 000,00	
4134 AQUALIA	1 041 856,00		411 500,00	
4135 SECTION BAINS ET DOUCHES, SAUNA, SOLARIUM	75 628,00			
4149 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	149 900,00	6 584 848,00	13 200,00	926 600,00
520 SERVICES COMMUNS	2 238 558,00	SOCIAL	898 800,00	SOCIAL
5221 ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES QUARTIERS	182 128,00		13 800,00	
522111 CENTRE SOCIO-CULTUREL EUROPE	1 018 618,00		413 800,00	
522112 CENTRE SOCIO-CULTUREL FLORIMONT/BEL-AIR	213 837,00		3 500,00	
522113 CSC CLUB DES JEUNES EUROPE	248 202,00		3 500,00	
52213 MJC (MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE)	196 796,00			
52218 CONTRAT DE VILLE	376 500,00			
523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	195 840,00			
5231 ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES FAMILLES	395 288,00		19 000,00	
61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	130 194,00			
64 0 SERVICES COMMUNS CRECHES ET GARDERIES	1 719 264,00		0,00	
64 11 CRECHE COTY	1 198 821,00		704 600,00	
64 12 CRECHE SCHEPPLER	1 010 224,00		722 500,00	
64 33 MINICRECHE SILBERRUNZ	257 419,00	PETITE ENFANCE	150 700,00	PETITE ENFANCE
64 34 MINICRECHE LADHOF	250 387,00		166 250,00	
64 68 HALTEGARDERIE LES LOUPIOTS	224 122,00		178 100,00	
64 75 MULTI-ACCUEIL LES MARMOTTES	503 169,00		376 300,00	
64 76 MULTI-ACCUEIL LES P'TITS AVIATEURS (FLORIMONT)	345 383,00		216 400,00	
64 79 MULTI-ACCUEIL LES GRILLONS	389 221,00	5 898 010,00	285 100,00	2 799 950,00
813 PROPLETE URBAINE	3 538 343,00		93 200,00	
814 ECLAIRAGE PUBLIC	1 513 600,00			
820 SERVICES COMMUNS (AMENAGEMENT URBAIN)	803 739,00		742 775,00	
821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	389 600,00		4 500,00	
822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	1 944 585,00		65 000,00	
823 ESPACES VERTS URBAINS	3 089 624,00		9 600,00	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068 821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE 120230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour 823 ESPACES VERTS URBAINS



☒ 82410 SERVICES COMMUNS PARCS DE STATIONNEMENT	352 751,00			
☒ 82411 PARC DE STATIONNEMENT RAPP	488 747,00		1 192 450,00	
☒ 82412 PARC DE STATIONNEMENT MAIRIE	318 038,00		500 000,00	
☒ 82413 PARC DE STATIONNEMENT LACARRE	294 679,00		144 000,00	
☒ 82414 PARC DE STATIONNEMENT MONTAGNE VERTE	408 377,00		500 000,00	
☒ 82415 PARC DE STATIONNEMENT ST JOSSE	194 540,00		175 000,00	
☒ 82417 PARC DE STATIONNEMENT GARE/BLEYLE	395 316,00		202 000,00	
☒ 82419 AUTRES STATIONNEMENTS	212 916,00	2 665 364,00	3 425 000,00	6 138 450,00
☒ 90 3 COOPERATION	40 243,00			
☒ 90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	172 560,00		149 310,00	
☒ 91 2 MARCHÉ COUVERT	114 300,00		185 000,00	
☒ 91 FOIRES ET MARCHES	33 477,00		390 000,00	
☒ 92 9 AIDES AGRICULT. & INDUST.AGRO-ALIMENTAIRE : DIVERS	192 230,00		179 500,00	
☒ 92 AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRE	157 033,00		265 000,00	
☒ 95 1 AUBERGE DE JEUNESSE MITTELHARTH	405 727,00		351 000,00	
☒ 95 2 TOURISME	309 137,00		1 150 000,00	
☒ 3211 LES DOMINICAIS - BIB PATRI. (33 RUE DES JARDINS)	464 311,00			
☒ 3215 LES DOMINICAIS- BIB. PATRI.(PLACE DES MARTYRS)	298 010,00			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Annexe 3 : Section d'investissement – détail des dépenses d'équipement par politique publique

	Budget
PROJETS INVESTISSEMENT	2023
0 POLE SECURITE, COMMUNICATION & RELATIONS PUBLIQUES dont	1 023 931,46
CATHERINETTES-SALLE F°33 HT	76 426,20
HOTEL DE VILLE	182 928,62
KOIFHUS-TRVX SPECIF F°324	214 020,00
RAPP(CASERNE)-SALLE FAMILLES F°33 & ESPACE SPORTIF	55 992,08
RESTAURATION COMPLETE DU KOIFHUS	467 599,84
012 DIRECTION DE LA COMMUNICATION dont	216 536,75
DIVERS - AUTRES IMMOB CORPOR. (2188)	40 000,00
HOTEL DE VILLE	55 000,00
INFORMATIQUE - V261	20 000,00
OUTILS NUMERIQUES- COMMUNICATION	76 536,75
SUBVENTION EQUIPEMENT	25 000,00
03 DIRECTION SECURITE, PREVENTION ET CITOYENNETE dont	542 049,35
POLICE MUNICIPALE - VIDEO-PROTECTION	516 049,35
1 POLE RESSOURCES dont	4 916 954,15
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 2022 A 2026	4 872 694,56
11 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES dont	52 981,93
EXTINCTEURS	40 981,93
PERSONNES HANDICAPEES (FIPHFP)	12 000,00
12 DIRECTION AFFAIRES CIVILES, JURIDIQUES & COM. PUBL. Dont	502 707,30
CIMETIERE - TRAVAUX SPECIFIQUES	61 000,00
CIMETIERES (ALLEE/MUR/MAIS.GARD)	56 451,43
COLUMBARIUM - EXTENSION & TRAVAUX	23 000,00
CREATION GUICHET UNIQUE	30 000,00
EQUIPEMENTS ELECTORAUX	1 400,00
OSSUAIRE CONSTRUCTION	95 200,00
PARC EXPOSITIONS	54 847,38
PARC EXPO-THEATRE	45 000,00
14 DIRECTION DEVELOP. TOURIST, RELAT. INTERN, GR PAYS dont	95 389,38
MITTELHARTH AUBERGE	79 629,38
19 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE dont	172 629,79
BATIMENT AFPA	14 000,00
CHATEAU KIENER	53 775,34
INGERSHEIM(BAT N°12)	22 855,60
MAISON DES SYNDICATS	81 998,85
21 DIRECTION URBANISME ET RENOVATION URBAINE dont	3 471 334,19
BATIMENTS	660 000,00
BOIS ET FORETS	33 727,45
DEMOLITION TOURS BELGRADE	460 000,00
LOGELBACH - N° 72	90 955,55
NIEDERWALD - MAISON FORESTIERE	10 992,20
PLAINE PASTEUR - ESPACE MANDELA	0,00
RENOUVELLEMENT URBAIN BEL'AIR-FLORIMONT	1 526 909,21
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	31 200,00
SUBVENTION EQUIP. REFECTION FACADES	109 649,78
TERRAINS	324 500,00
URBANISME	197 500,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CHATELAIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



22 DIRECTION DE L'ARCHITECTURE	6 956 067,36
ATELIERS-MAINTENANCE GRILLENBREIT	51 716,68
BATIMENTS SCOLAIRES	25 500,00
CHATEAU D'EAU	2 527,92
COLMAR STADIUM /FOOT	15 000,00
COMPLEXE ATHLETISME COUVERT EUROPE	11 212,80
COTY	19 401,97
CSC EUROPE	11 000,00
ECONOMIES D'ENERGIE	72 448,04
EUROPE CLUB DES JEUNES	3 500,00
FONTAINES	12 566,00
IMMEUBLES COMMUNAUX	53 332,97
LADHOF - STADE	868,00
MACE	7 500,00
MAINTENANCE ENERGIE - TRAVAUX CHAUFFAGE	15 000,00
MAINTENANCE-ENERGIE	16 738,38
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	209 734,99
PATINOIRE PLEIN AIR	45 000,00
PERISCOLAIRE JEAN MACE	200 000,00
PMC E. GERRER	19 000,00
PROGR.MISE ACCESSIBILITE BAT.MUNICIP.2022 A 2026	728 411,40
PROGRAMME RENOV.ENERGETIQ.BAT.MUNICIP. 2022 A 2026	3 292 080,89
REHABILITATION ATELIERS DE MAINTENANCE	2 000 000,00
SCHEPPLER	15 000,00
STADE MITTELHARTH	16 903,94
TELEGESTION	107 623,38
23 DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX dont	21 180 949,74
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	8 186 080,36
AMENAGEMT TRONCONS OUEST ET SUD DE LA ROCADE VERTE	1 740 073,63
CARREFOUR	29 681,02
CHEMINS RURAUX	73 873,62
DOMAINE PUBLIC	32 200,00
ECLAIRAGE PUBLIC	123 555,44
HORODATEURS	4 514,00
INCENDIE(PROTECTION)	77 657,20
INCENDIE(PROTECTION)	41 940,45
JALONNEMENT	10 000,00
MARCHE	280 188,00
MARCHE COUVERT	18 710,63
MONTAGNE VERTE:PARKING SOUTERRAIN& PARC	1 812 343,94
OUVRAGES D'ART	28 624,75
PARC DE STATIONNEMENT GARE/BLEYLE	12 531,36
PARC DE STATIONNEMENT LACARRE	26 294,52
PARC DE STATIONNEMENT MAIRIE	77 048,77
PARC DE STATIONNEMENT MONTAGNE VERTE	28 606,00
PARC DE STATIONNEMENT RAPP	76 692,00
PARC DE STATIONNEMENT ST JOSSE	10 480,00
PATRIMOINE	115 898,75
PISTES CYCLABLES	14 358,66
PLAN ANIMATION LUMIERE	146 118,21
PROGR.VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP.VERT 2022 A 2026	7 640 808,18
VOIES PUBLIQUES	173 492,40
VOIES PUBLIQUES - AMENAG. SECURITAIRES	88 686,95
VOIES PUBLIQUES-GARDES CORPS	50 000,00
VOIRIE	35 680,46
VOIRIE - PANNEAUX	128 640,45
24 DIRECTION DU CADRE DE VIE dont	6 634 070,64
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	593 300,00
AMPERE	0,00
CANISITES	36 404,26
CITY STADE	150 000,00
CSC EUROPE	10 000,00
ESPACES VERTS	243 886,44
ESPACES VERTS - CHANTIER	106 821,73
ILOTS DE FRAICHEUR URBAINS	55 535,60
JARDINS FAMILIAUX	12 000,00
NOEL	25 000,00
PARC AUTO	1 986 335,64
PLACE DU 2 FEVRIER	7 017,60
PLACES DE JEUX	550 618,62
PLANTATIONS ALIGNEM.	328 038,92
PROGR.VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP.VERT 2022 A 2026	386 167,50
PROPRETE	97 897,32
PROPRETE	173 000,00
REGROUPEMENT DEPOTS ESPACES VERTS	483 468,75
RESEAU ASSAINISS.	12 000,00
RESTRUCTURATION PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	1 101 410,05
SCHEMA DIRECTEUR AMENAG.ESPACES VERTS	100 000,00
SQUARES	173 956,21
WC PUBLICS	1 212,00

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-216800664-20230404-PROPRETE-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par de



31 DIRECTION EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE dont	7 800 581,12
BAT.SCOLAIRES-GYMNAS	25 000,00
BATIMENTS SCOLAIRES	1 019 077,90
COTY	244 287,24
CSC EUROPE	156 914,12
CUISINE CENTRALE 218	0,00
DOMINICAINS - CULTE	9 395,52
ECOLE - ENSEIGNEMENT	244 938,28
ECOLE- ESPACE PUBLIC	225 696,18
ENSEIGNEMENT	18 938,37
EUROPE CLUB DES JEUNES	111 225,28
GRILLONS	2 000,00
GRILLONS	45 000,00
LADHOF MINI-CRECHE	82 000,00
LOUPIOTS HG	3 980,00
MARMOTTES	39 500,00
MULTI-ACCUEIL LES P'TITS AVIATEURS(FLORIMONT)	12 900,00
P'TITS LOUPS (CANTINE SCOLAIRE)	7 500,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	13 900,00
RESTAURATION EGLISE SAINT JOSEPH	506 840,00
RESTAURATION EXTERIEURE CATHEDRALE SAINT MARTIN	2 520 841,35
RESTRUCTURATION CSC FLORIMONT/BEL'AIR	2 024 278,23
RESTRUCTURATION HALTE-GARDERIE LOUPIOTS	30 000,00
SCHEPPLER	4 539,71
SCHEPPLER	19 800,00
SILBERRUNZ MINI-CRECHE	13 000,00
ST JOSEPH EGLISE	9 862,40
ST JOSEPH PRESBYTERE	2 000,00
ST MARTIN COLLEGALE	13 000,00
ST MATTHIEU (ANCT FRANCISCAINS) TRVX	87 305,60
ST PIERRE - CHAPELLE	10 952,00
SUBVENTION EQUIPEMENT - AIDES ASSOCIATIONS	189 443,45
SUBVENTION EQUIPEMENT- DIVERS SUB.EGLISES CULTUREL	8 845,49
SUBVENTION EQUIPEMENT-DIVERS SUB. EGLISES CULTUEL	64 000,00
32 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL dont	4 468 407,21
BARTHOLDI - MUSEE 2158 216* 218*	25 300,00
BIBLIOTHEQUE BEL'FLOR	5 360,00
BIBLIOTHEQUE EUROPE	3 450,00
CENTRE DE RESSOURCES MUSICALES ACTUELLES	2 000,00
CITE DES ARTS	40 000,00
COMEDIE DE COLMAR	70 067,82
CONSERVATOIRE	103 611,94
ECOLE MAITRISIENNE	23 218,06
EXTENSION BIBLIOTHEQUE BEL'FLOR	2 400,00
EXTENSION COMEDIE DE COLMAR	300 000,00
GRILLEN	46 865,85
GRILLEN - TRAVAUX	61 500,00
KIOSQUE A MUSIQUE	30 000,00
LES DOMINICAINS - BIB PATRIMONIALE	45 550,80
LES DOMINICAINS - BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE	1 659 971,29
M.J.C.	22 500,00
MAISON ASSOCIATIONS	157 182,02
MAISON ASSOCIATIONS - 2188	20 902,16
MUSEE BARTHOLDI	176 766,53
MUSEE HISTOIRE NATURELLE	234 051,62
MUSEE JOUET	56 684,54
MUTUALISATION RESERVES MUSEES	40 000,00
OEUVRES D'ART	12 000,00
PIECE GERRER	240 091,83
SALLE DE SPECTACLES EUROPE	142 869,92
ST MATTHIEU (ANCT FRANCISCAINS) TRVX	30 000,00
ST MATTHIEU-218* 215*	950,00
THEATRE	466 420,00
UNTERLINDEN	147 529,71
UNTERLINDEN:MUSEE,OFFICE TOURISME,MONUMENTS HISTOR	297 663,12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



34 DIRECTION DES SPORTS	4 175 272,31
AQUALIA	101 852,00
AQUALIA - MATERIEL	42 000,00
BARRES-GYMNASE	5 500,00
BARTHOLDI - GYMNASE	18 277,20
CENTRE HIPPIQUE	49 000,00
CENTRE WALDESLUST	180 000,00
COLMAR STADIUM	56 238,00
COLMAR STADIUM /FOOT	16 482,00
CONSTRUCTION COMPLEXE SPORTIF BRANT	2 005 340,00
EUROPE STADE	17 000,00
FRANK GYMNASE	15 000,00
GRILLENBREIT (GYMNASE)	3 600,00
GYMNASE GRILLENBREIT	1 760,00
LADHOF - GYMNASE	5 908,78
MONTAGNE VERTE-GYMNASE	59 926,15
ORANGERIE	12 000,00
PARCOURS DE SANTE	90 000,00
PFEFFEL	35 000,00
RAPP(CASERNE)-SALLE FAMILLES F°33 & ESPACE SPORTIF	35 000,00
SALLE D'ESCRIME	70 000,00
SEE (GYMNASE C. SEE)	92 500,00
SKATE PARK (rue des jardins)	540 000,00
SPORTS	20 000,00
SPORTS GYMNASES STADES-PROGR.GLOB	142 549,87
ST EXUPERY	114 000,00
STADE CHEMINOTS	11 000,00
STADE MITTELHARTH	20 000,00
STADE NAUTIQUE	280 657,20
STADE NAUTIQUE - (2158)	25 000,00
STADE NAUTIQUE - RESTRUCTURATION	45 000,00
STAND TIR	15 000,00
SUBVENTION EQUIPEMENT SPORTS	20 000,00
SUBVENTION EQUIPEMENT VOSGES TROTTERS	681,11
WALTZ PISCINE	18 000,00
WALTZ GYMNASE	11 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20230404-CM20230404-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

